

BULLETIN DE PAIE

Document à conserver sans limitation de durée

Madame DUBAR Tiffany
23 AV de Luynes
77150 LESIGNY

le 01/02/2021

L'EMPLOYEUR

Association JACK N JILL
49 avenue JEHAN DE BRIE
77120 COULOMMIERS

Code NAF : 9499Z

N° Employeur : 117000001554443075

SIRET : 51812859000024

Urssaf Ile-de-France

LE SALARIE

Prénom : TIFFANY

Nom : DUBAR

N° de sécurité sociale : 285059940409635

Date de naissance : 13/05/1985

Lieu de naissance : Starkville

Convention collective : Aucune CCN - Droit du travail « Durée des congés payés » : c. trav. art. L. 223-2 à L. 223-28, « Durée du préavis » : c. trav. art. L. 122-5 à 8, art. L. 122-14-13

Emploi occupé : Enseignante langues vivantes

DECLARATION PRISE EN COMPTE

Période d'emploi : du 01/01/21 au 31/01/21

Salaires versés le : 31/01/21

Notre Référence : 2021030Z96635/2

Eléments déclarés en brut

Rémunération **952,00 €**

Rémunération brute	952,00
---------------------------	---------------

Cotisations et contributions	Base	Part Salariale		Part employeur	
		Taux	Montant	Taux	Montant

Sécurité Sociale

Cotisations sur la totalité du salaire	952,00	0,40	3,81	13,95	132,80
Cotisations plafonnées	756,00	6,90	52,16	8,55	64,64
Complément cotisation allocations familiales	952,00		0,00	1,80	17,14
Complément cotisation maladie	952,00		0,00	6,00	57,12

Assurance chômage

Chômage + AGS	952,00		0,00	4,20	39,99
---------------	--------	--	------	------	-------

Retraite complémentaire obligatoire

Retraite complémentaire + CEG + CET T1 MM Agirc-Arrco	756,00	4,15	31,37	6,22	47,02
Retraite complémentaire + CEG + CET T2 MM Agirc-Arrco	196,00	9,86	19,32	14,78	28,97

CSG - CRDS

CSG déductible de l'impôt sur le revenu	935,34	6,80	63,60		0,00
CSG CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	935,34	2,90	27,12		0,00

Autres cotisations

FNAL plafonné	756,00		0,00	0,10	0,76
Contribution au dialogue social	952,00		0,00	0,016	0,15

Montant total des cotisations retenues	197,38	388,59
---	--------	--------

NET À PAYER AVANT L'IMPÔT SUR LE REVENU	754,62
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie	14,09

Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé / Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	781,74	0,00	0,00

Net payé en euros

754,62